

> Prévention

Paris et Saint-Denis signent la « charte de l'authentique »



D.R.

Le 26 juillet dernier, la Ville de Paris a signé la « charte de l'authentique », que l'Unifab propose depuis deux ans aux collectivités locales. Paris s'engage ainsi non seulement à faire reculer les ventes de contrefaçons sur son territoire, mais aussi, de façon préventive et pédagogique, à sensibiliser chacun aux conséquences économiques, sociales et environnementales particulièrement négatives de ce fléau.

La ville de Saint-Denis a également signé la charte, ce 18 septembre. Elle s'engage ainsi à décourager et à limiter la vente de

contrefaçons sur son territoire, notamment aux abords des marchés et du Stade de France, lieu symbolique des valeurs du sport, où se tient actuellement la Coupe du monde de rugby – événement qui s'accompagne malheureusement d'une multiplication d'offres de produits contrefaisants, à destination d'un public de touristes et de spectateurs qui sont dupés par les vendeurs de faux, d'imitations, de copies qui ternissent l'image de la compétition et celle de ses partenaires.

Rappelons que les villes de Nice et de Marseille et de nombreuses autres communes de la Côte d'Azur ont déjà adhéré à cette charte.

Le Havre et Rouen, particulièrement concernées en raison de leurs activités portuaires, devraient prochainement s'y joindre, avant qu'une signature globale n'intervienne avec l'Association des maires de France (AMF).

> Réciprocité

Accord UE-Chine sur les indications géographiques

La Chine et l'Union européenne ont signé, le 11 juillet dernier, à Pékin, un accord visant à reconnaître le statut d'indication géographique à dix produits européens et à dix produits chinois. C'est la première fois que les deux partenaires s'engagent à assurer la protection mutuelle de produits emblématiques de leurs territoires et liés au développement local. Parmi les dix indications géographiques chinoises sont visées des variétés de thé, d'ail, d'asperges, de vinaigre, d'écrevisses et de vermicelles. Les dix indications géographiques européennes couvrent des fromages, de l'huile d'olive, des fruits, du jambon et du saumon. En pratique, les demandes de protection se feront sur la base des principes d'égalité, de réciprocité et de traitement national. Toutefois, la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission a prévu que la mise en œuvre de cet engagement pourrait

prendre plusieurs mois, le temps que les noms des produits soient effectivement protégés. L'Union des fabricants, qui possède un bureau de représentation à Pékin, sera attentive à la protection des indications géographiques européennes sur le territoire chinois, ainsi qu'à l'application effective de mesures de sanction contre toute violation de cet engagement. L'Unifab espère que « cet accord ouvrira la voie à la reconnaissance réciproque d'autres produits » et « soutient la Commission Barroso, qui rencontrera la délégation chinoise cet automne, dans ses efforts pour étendre la liste des produits protégés aux vins européens. » L'Unifab rappelle aussi que la Chine est le deuxième partenaire commercial, en volume, de l'UE élargie et que plus de 70 % des produits contrefaisants saisis aux frontières de l'Union proviennent de Chine.

> Allemagne
L'automobile allemande inspire la Chine

Le constructeur chinois Shuanghuan Automobile a présenté, à l'occasion du Salon de l'automobile de Francfort-sur-le-Main, deux modèles Noble et CEO qui plagieraient respectivement la Smart Fortwo de Daimler Chrysler et la 4x4 BMW X5 SUV. Les deux constructeurs se réservent le droit d'engager des poursuites judiciaires pour plagiat. De son côté, la chancelière Angela Merkel a qualifié de « gros problème » la question du respect de la propriété intellectuelle, lors de son dernier voyage en Chine, fin août.

> Suisse
Forte croissance pour AlpVision

Après avoir réalisé une croissance de 35 % de son chiffre d'affaires en 2006 et un profit de 1,2 million de francs suisses, la société AlpVision, qui a développé la technologie Cryptoglyph, annonce avoir signé, dès la fin du premier semestre 2007, un chiffre équivalent à celui de 2006. Cette année, sa croissance devrait à nouveau dépasser les 30 %.

> Europe
L'Olaf surveille l'euro

Selon le rapport annuel de l'Office européen de lutte antifraude (Olaf), la contrefaçon des pièces d'euros s'est développée en 2006. Près de 164 000 fausses pièces ont été retirées de la circulation. La fraude concerne, par ordre décroissant, les pièces de 2 euros, de 1 euro et de 50 centimes. Ces pièces circulent dans la zone euro, mais aussi dans d'autres pays de l'UE et certains pays tiers. Le volume des fausses pièces d'euros trouvées reste néanmoins largement inférieur à celui des faux des monnaies qui ont précédé l'euro. Et il reste infime par rapport aux 69 milliards de pièces authentiques en circulation.

> États-Unis

Vers une responsabilisation des opérateurs de réseaux ?

Parmi les projets de loi du Congrès américain figure le Communications Opportunity, Promotion and Efficiency Act (Cope Act), qui prévoit notamment de transférer aux opérateurs de réseaux des compétences en matière de « police des

contenus » du Web en leur permettant de restreindre l'accès à des sites « problématiques » et, d'une façon générale, de « faire le tri » entre les contenus qui transitent sur leurs infrastructures. De son côté, la Federal Trade Commission, qui soutient les opérateurs, invite les pouvoirs

publics américains à laisser faire « les forces du marché », c'est-à-dire à ne pas introduire de nouvelles mesures législatives venant cadrer l'économie des contenus sur les réseaux. En revanche, les opérateurs de réseaux souhaitent un abandon de la *Net neutrality*,

principe selon lequel ils sont tenus d'appliquer la même tarification aux seuls FAI, quel que soit le type de contenu transmis. Un débat actuellement très américain, mais qui ne manquera pas d'influencer l'Europe, tant l'économie du Net est globale.